

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE PORTANT SUR LE
DOCUMENT ATELIERS D'ARTISTES ET ARTISANS, DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION POUR
LA VILLE DE MONTRÉAL.**

Mise en contexte

La commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a procédé le 21 mars 2007, à une consultation publique portant sur les ateliers d'artistes et artisans. Cette consultation présentait, dans un premier temps, *l'Étude du diagnostic et plan d'action pour la Ville de Montréal* rédigé et présenté par M. Xavier Ceccaldi, de la firme Daniel Arbour & Associés. Cette consultation était prévue au programme d'activités de la commission, adopté par le conseil municipal à sa séance du 26 février 2007 (CM07 0066). Elle a adopté ses recommandations le 16 avril 2007. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 28 mai 2007 et le comité exécutif en fût saisi à sa séance du 13 juin 2007.

Rappelons que la problématique entourant les ateliers d'artistes et artisans a été soulevée, notamment, à l'occasion du Sommet de Montréal en 2002 et, ensuite, au cours des consultations publiques sur la proposition de politique de développement culturel de la Ville de Montréal. Les artistes ont été nombreux à solliciter le soutien de la Ville en regard de leurs lieux de création. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, en août 2005, *Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel 2005-2015*, qui comprend 38 engagements. Rappelons que la mission de cette politique est de contribuer à confirmer Montréal comme métropole culturelle d'envergure internationale. L'accessibilité, le soutien aux arts et à la culture ainsi que l'impact de la culture sur le cadre de vie des Montréalais sont les trois enjeux majeurs qui inspirent le contenu de ce document.

L'Administration, par cet outil stratégique, s'est engagée dans plusieurs secteurs d'intervention dont la problématique des ateliers d'artistes et artisans à Montréal. L'engagement 27 porte d'ailleurs spécifiquement sur cet enjeu :

« La Ville se donnera, en étroite collaboration avec les arrondissements concernés et les autres partenaires, un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et artisans, avec ou sans espace habitable, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes.¹ »

C'est donc dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique que la Ville a mandaté la firme Daniel Arbour & Associés pour rédiger un plan d'action et un rapport d'étude intitulé *Ateliers d'artistes et artisans – Diagnostic et plan d'action pour la Ville de Montréal*. Le document présenté en étude publique propose essentiellement la mise en œuvre de trois mesures :

- la création d'un centre d'assistance : Info-Atelier;
- la mise en place d'un programme d'accès à la propriété : Accès-Atelier;
- la création d'un programme de soutien à la mise aux normes : Réno-Atelier.

¹ *Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, page 55.

En novembre 2007, un événement rassembleur est venu accélérer la mise en œuvre des projets culturels de Montréal : le *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle* qui s'est tenu les 12 et 13 novembre. Fruit d'un processus de concertation intense de 18 mois entre la Ville de Montréal, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Culture Montréal, le *Rendez-vous novembre 2007* voulait concrétiser la vision de Montréal comme une métropole culturelle du XXI^e siècle qui mise prioritairement sur sa créativité, son originalité et sa diversité. Le bilan de l'événement : plus de 1300 participants, 125 intervenants, 79 exposants à *La Place du Rendez-vous*, 125 représentants des médias, plus de 500 articles et reportages et un *Plan d'action* collectif sur 10 ans.

Les cinq grands partenaires de cet événement, de même que les nombreux intervenants, ont convenu d'un *Plan d'action* qui favorisera un accès plus large des citoyens à la culture, des investissements dans les infrastructures culturelles, un financement des organismes artistiques, un rayonnement plus grand de Montréal au Québec, au Canada et à l'étranger, de même qu'un accroissement du nombre d'événements culturels et touristiques. Par ailleurs, les cinq grands partenaires poursuivront leur travail en se réunissant au moins deux fois l'an au sein du comité de pilotage. Ce comité verra notamment à la mise en œuvre du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle* et à la coordination de tables de concertation sectorielles.

Le *Plan d'action 2007-2017*, adopté par les cinq partenaires, inclut une mesure pour favoriser le développement des espaces de création. On peut lire dans la cinquième stratégie : **Améliorer et accroître les espaces pour la création, la production et la diffusion** de la deuxième orientation : **Investir dans les arts et la culture** qu'il faut :

« *Mettre au point un cadre d'intervention en matière d'espaces pour la création et la diffusion, en concertation avec les pouvoirs publics et le milieu des affaires.* »

Mentionnons aussi, que dans le cadre des préparatifs menant au *RV07*, le Chantier de l'économie sociale et plusieurs corporations de développement économique et communautaire (CDEC) ont entrepris des démarches avec Culture Montréal pour faire progresser le dossier des ateliers d'artistes et d'artisans.

Culture Montréal s'active depuis à mettre sur pied un groupe de travail qui sera composé d'artistes, de représentants d'organismes culturels, communautaires et de l'économie sociale dont le mandat sera d'élaborer un cadre d'intervention en vue de l'implantation d'ateliers d'artistes sur le territoire montréalais. Les travaux de documentation sont amorcés et le comité se réunira en juin 2008.

Commentaires d'ordre général

Le comité exécutif reconnaît que la culture est un puissant moteur du développement économique et social de Montréal et qu'en conséquence, la Ville doit prendre des mesures et mettre en place des stratégies en matière culturelle, à commencer par la mise en œuvre de sa *Politique de développement culturel* et désormais de son *Plan d'action 2007-2017*. Deux documents qui priorisent le soutien des créateurs et le maintien des ateliers d'artistes et artisans sur le territoire de Montréal.

Le comité exécutif souhaite rappeler l'importance du *Rendez-vous novembre 2007 - Montréal, métropole culturelle*. Les membres du comité exécutif étaient d'ailleurs présents tout au long de cet événement rassembleur et mobilisateur et ont convenu du *Plan d'action 2007-2017*. Ce *Plan* est élaboré sur la base de cinq orientations indispensables à sa mise en œuvre et

permettra d'accélérer le développement de Montréal par la culture, afin de propulser Montréal au rang de métropole culturelle à l'échelle internationale.

Recommandations et suivi

R-1 :

Que la Ville de Montréal mette en place, tel que proposé au plan d'action à l'égard des ateliers d'artistes et artisans, un bureau Info-Atelier dont le mandat sera d'offrir aux artistes et artisans des informations spécialisées et que la Ville alloue à ce bureau les ressources humaines et financières nécessaires.

Le comité exécutif reconnaît la nécessité d'investir dans la création d'un bureau Info-Atelier afin de faciliter la recherche et l'aménagement d'ateliers d'artistes, et ainsi maintenir et accroître des espaces pour la création, en offrant un lieu d'accueil, des conseils et de la documentation quant au choix d'un local. Ce bureau assurera la coordination entre les différents intervenants municipaux (services corporatifs et arrondissements) et l'interface avec les organismes du milieu. Au cours des prochains mois, il est prévu d'offrir le service Info-Atelier. L'équipe sera sous la responsabilité de la Direction du développement culturel et veillera notamment à accompagner les artistes dans leur démarche auprès des différentes instances de la Ville.

R-2 :

Que la Ville de Montréal favorise et contribue à la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL), regroupant des représentants des secteurs civil, privé et gouvernemental. Cet OBNL aurait pour mandat :

- *de dresser l'inventaire des bâtiments à préserver;*
- *d'offrir le volet « Assistance technique » aux artistes et artisans qui s'adressent au bureau Info-Atelier;*
- *d'évaluer la pertinence de consacrer certaines zones, par le biais de la réglementation d'urbanisme, « pôles de création »;*
- *de prévoir les leviers financiers et les contributions des secteurs privé et gouvernemental nécessaires au développement des programmes Accès-Atelier et Réno-Atelier, en s'assurant de leur caractère panmontréalais;*
- *d'agir en concertation avec les acteurs locaux, notamment les corporations de développement économique et communautaire, les centres locaux de développement ainsi que les regroupements d'artistes;*
- *d'identifier les critères d'admissibilité aux programmes Accès-Atelier et Réno-Atelier, en privilégiant les artistes professionnels;*
- *d'acquérir des immeubles afin de les soustraire à la spéculation pour les offrir en location ou les revendre en copropriété ou coopérative.*

Depuis le Sommet de Montréal en 2002, plusieurs organismes culturels, économiques et sociaux se sont associés au dossier et participent aux échanges avec les partenaires publics dont la Ville de Montréal. Certains de ces organismes ont déposé des mémoires lors de la

séance publique de la commission permanente du 21 mars 2007 dont : le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV); le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO); la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Centre-Sud / Plateau-Mont-Royal; la Coopérative Sauvons l'usine et Culture Montréal.

Ainsi, dans la dynamique (décrite dans le contexte) de mise en œuvre du *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle*, il a été convenu que Culture Montréal prendra en charge la réflexion concernant les ateliers d'artistes sur le territoire de la ville en collaboration avec les organismes culturels et sociaux. Le Chantier de l'économie sociale pourra être associé à cette démarche en faisant participer ses partenaires (les corporations de développement économique, communautaire et surtout culturel) et ses réseaux (notamment la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ES)). La création d'un éventuel organisme à but non lucratif (OBNL) sera évaluée dans le cadre des rencontres du groupe de travail piloté par Culture Montréal.

Le comité exécutif reconnaît donc le bien-fondé de cette prise en charge par Culture Montréal de la stratégie d'intervention et qui correspond aussi aux attentes du milieu culturel montréalais.

EN CONCLUSION

Le comité exécutif mandate le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à donner suite, en collaboration avec Culture Montréal et les autres partenaires, à l'objectif du *Plan d'action 2007-2017* de mettre au point un cadre d'intervention en matière d'espaces pour la création et la diffusion, en concertation avec les pouvoirs publics et le milieu des affaires. Le comité exécutif demande d'être tenu informé sur la question des ateliers d'artistes et de son essor.

Le comité exécutif remercie les membres de la commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie pour son travail et ses recommandations.